

Séance du 8 septembre 2023

~~~~~

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J

Absents excusés : Mme GUESDON S. (*donne pouvoir à M CHAPOTON G.*) et M FUSALBA T. (. (*donne pouvoir à Mme PINEAU L.*)

Mme DUVAL J. est élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : le dispositif E-BOO. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du six juillet deux mil vingt-trois.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Mutualisation pour l'installation du dispositif E-BOO sur le stade de la commune de SEPMES : signature de la convention**

*Considérant la délibération N°2022058 du conseil municipal du 7 novembre 2022 acceptant la mutualisation pour l'installation du dispositif E-BOO sur la commune de SEPMES, entre les communes de SEPMES, DRACHÉ, BOURNAN, MARCÉ/ESVES et CIVRAY/ESVES,*

*Considérant que le coût d'acquisition de ce dispositif a été pris en grande partie par le Département, le reste à charge a été pris en totalité par la commune de SEPMES. Reste aussi le coût annuel de maintenance à prendre en charge selon le mode de répartition proposé : 40 % pour la commune acquéreur et 15% pour les communes participantes,*

*Considérant que ces frais annuels de maintenance s'élèvent à 105,13 € pour chacune des communes participantes,*

*Monsieur le Maire propose la signature de la convention bipartite entre la commune de DRACHÉ et celle de SEPMES.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **ACCEPTE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention bipartite entre la commune de DRACHÉ et celle de SEPMES dans les conditions explicitées précédemment.*

### **II - AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **• Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le SDIS 37 souhaite qu'un élu soit désigné pour exercer la mission de correspondant incendie et secours, en charge des questions de sécurité civile.

Aussi, Monsieur le Maire propose la désignation de ce correspondant.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide **DE DÉSIGNER** Monsieur Fabrice GRANGE en tant que correspondant incendie et secours.*

### **III - URBANISME**

#### **• Droit de préemption simple : parcelle cadastrée ZP N°184 sise 1 allée des Lilas**

*Informé de la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle à usage d'habitation cadastrée section ZP N°184 d'une superficie totale de 888 m<sup>2</sup>, sise 1, allée des Lilas, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section ZP N°184, sise 1, allée des Lilas, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.*

### **IV- AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

#### **1) Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service eau potable, du service assainissement et de la collecte des déchets ménagers pour l'année 2022**

*Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal déclare avoir pris connaissance de ces rapports annuels.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- VOIRIE**

Monsieur François-Xavier BRION, adjoint délégué à la voirie, indique aux élus que les travaux de voirie sont finalisés : les travaux de reprofilage et les enduits bicouche ont été effectués dans les lieudits suivants : La Calonnerie sur (VC N°4), la Maison Neuve (VC N°4), la Guérivière (VC N°5), les Grois (VC N°5) et Meslay

(VC N°122).

## **AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

### **• Compostage partagé**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) du 10 février 2020, l'ensemble des ménages et professionnels devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs bio-déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Aussi, la communauté de communes Loches Sud Touraine a retenu 3 solutions pour répondre au mieux à l'ensemble des situations des usagers : la collecte séparée, les composteurs individuels ainsi que des composteurs partagés pour lesquels il faut identifier l'emplacement idéal. Après échange, les composteurs partagés seront installés sur le terrain de la ferme communale.

### **• BÂTIMENTS PUBLICS**

Monsieur Loïc COUQUILLOU, adjoint délégué à la commission bâtiments, informe les élus que la commission dite « élargie », s'est réunie le lundi 4 septembre. Ont été abordés les points suivants :

## **CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire souligne à l'assemblée délibérante que la municipalité va devoir investir dans un nouveau columbarium de 6 cases car à ce jour, il ne reste plus qu'une seule case. Un devis a été sollicité auprès de LOGISTIC FUNERAIRE 37, basé à AZAY-LE-RIDEAU, société qui nous avait vendu le précédent columbarium. Il s'élève à 3 820,00 € HT soit 4 584,00 € TTC.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Art et Pourlicheries**

Depuis 19 ans, la journée culturelle de Draché le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre, rebaptisée « Art et Pourlicheries » en 2022, est un événement majeur de la rentrée artistique en Sud Touraine. Cette année, quelques soucis ont perturbé sa préparation, ne permettant pas un événement à la hauteur de ce que nous souhaitons. Aussi nous préférons reporter tous nos efforts pour une belle édition en 2024.

### **2) Octobre rose**

Monsieur le Maire informe les élus du programme de la marche rose qui aura lieu le samedi 21 octobre 2023 : départ de la randonnée à la mairie de SEPMEs à 9h00/9h30, pause-déjeuner à 12h30 à DRACHÉ, arrivée prévue à la commune de la CELLE-SAINT-AVANT vers 16h30. Au total, 19 km.

## **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le **lundi 9 octobre 2023 à 18h30**.